EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département
Aisne
Arrondissement
Vervins
Canton
Vervins

Séance du lundi 28 septembre 2026

Délibération : N° 2026-46

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

L'an deux mille vingt six le 28 septembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni Salle des Mariages, en Mairie de La Capelle, sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2026

Présent(s) : **Johann WERY, Maire, Grégory RONDIER, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-France DESIMEUR, Michel BRIDE, Francis MARTINACHE, Sylvie LOCATELLI, Corinne LALLEMENT, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Matthieu GAUDION, Hélène CATILLON, Laura ACCADEBLED-HECART, Clément DEUDON, Paul FOIGNE, Jérémy CHIKHI**

Absent(s) : **Philippe CHIKHI ayant donné pouvoir à Jérémy CHIKHI, Kelly CATILLON, Lilou POULENARD**

Secrétaire de séance : Hélène CATILLON

Demande de subvention : Modernisation de l'infrastructure numérique du pôle culturel, événementiel et de services du centre-bourg de La Capelle

DÉLIBÉRATION

La commune de La Capelle bénéficie d'un ensemble d'équipements publics exceptionnellement regroupés au sein du centre-bourg : la Halle Michel Flandre, la Salle des Expositions, la Salle des Fêtes et la Médiathèque.

Ces équipements constituent un véritable pôle d'attractivité pour la commune et pour l'ensemble du territoire. Ils accueillent tout au long de l'année des manifestations culturelles, commerciales, associatives et institutionnelles qui génèrent des flux importants de visiteurs et participent directement à la vitalité du centre-ville.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260928-2026-46-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026

La Halle Michel Flandre, équipement structurant du territoire, peut accueillir plus de 2 000 personnes et reçoit notamment des manifestations majeures telles que la Foire aux Fromages de La Capelle, qui rassemble plus de 20 000 visiteurs chaque année, ainsi que le marché de Noël et de nombreux salons, expositions et événements associatifs.

Face à l'évolution des besoins des organisateurs et des usagers, la qualité des infrastructures numériques est devenue un critère essentiel d'attractivité. L'absence d'un réseau performant et mutualisé constitue aujourd'hui un frein au développement et à la modernisation de ces équipements.

Le projet vise donc à doter ce pôle central d'une infrastructure numérique professionnelle commune permettant de répondre durablement aux attentes des organisateurs, des associations, des habitants et des partenaires institutionnels tout au long de l'année.

Le coût prévisionnel de cet investissement est de 16 997,33 € HT soit 20 396,80 € TTC et pourrait bénéficier de subventions de l'Etat au titre de la DETR et de la Région au titre du programme centre-ville centre-bourg.

Plan de financement prévisionnel

Montant des dépenses éligibles	Montant des dépenses éligibles (€) HT	RECETTES (€)HT		
Modernisation de l'infrastructure numérique	**16 997.33€**	**Subventions : 80%**	**%**	**HT**
		DETR	50%	8 498.67 €
		Région Hauts-de-France – CVCB *(sollicité, sous réserve d'éligibilité)*	30%	5 099.20 €
		Ville de La Capelle- Reste à charge	20%	3 399.46 €
TOTAL HT	**16 997.33€**	**TOTAL RECETTES**	**100%**	**16 997.33€**

DÉCISION

Le Conseil Municipal
Après discussion et en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE le projet de modernisation de l'infrastructure numérique du pôle culturel, événementiel et de services du centre-bourg de La Capelle

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR, au taux le plus élevé possible, soit 50 % ;

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil régional, au titre du programme centre ville centre-bourg, soit 30% ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice concerné ;

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260928-2026-46-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention :

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 28 septembre 2026

La Secrétaire de séance,
Hélène CATILLON

Le Maire,
Johann WERY

MAIRIE DE LA CAPELLE
02260 AISNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260928-2026-46-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026